

Albertville, le 21 septembre 2021

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Chargé de la Circonscription d'Albertville

À

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants
Mesdames et Monsieur les membres du RASED
Mesdames et Messieurs les enseignants référents

Affaire suivie par : Stéphane MOLLIER

Téléphone : 04 79 32 04 08

Courriel :

ce.0730059t@ac-grenoble.fr

Adresse postale

45 avenue Jean Jaurès
73200 ALBERTVILLE

Note de service n°4 – Pôle ressource de circonscription d'Albertville

1. Rôle du pôle ressource

Conformément à la circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014, un pôle ressource **pour l'aide aux élèves et aux enseignants** est mis en place dans la circonscription d'Albertville.

Vous trouvez la composition exhaustive de ce pôle sur le site de la circonscription.

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, E-Runs, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants d'UPE2A, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.

2. Fonctionnement du pôle ressource

Le pôle ressource de circonscription va connaître un certain nombre d'évolutions en matière de modalité de fonctionnement pour l'année scolaire 2021/2022.

→ Le pôle ressource se réunira pour étudier les situations qui lui seront soumises selon le calendrier prévisionnel et les horaires suivants :

Dates de réunion du pôle ressource	Ecoles du secteur de l'antenne RASED Albertville- Beaufortain	Ecoles du secteur de l'antenne RASED Ugine-Val d'Arly- Gilly-sur-Isère	Ecoles du secteur de l'antenne RASED Louis Pasteur – Basse Combe de Savoie	Ecoles du secteur de l'antenne RASED Val des Roses- Basse Tarentaise
Vendredi 15 octobre 2021	8h30-10h	10h15-11h45	13h30-15h	15h15-16h45
Vendredi 10 décembre 2021	13h30-15h	15h15-16h45	8h30-10h	10h15-11h45
Vendredi 04 février 2022	10h15-11h45	8h30-10h	15h15-16h45	13h30-15h
Vendredi 08 avril 2022	15h15-16h45	13h30-15h	10h15-11h45	8h30-10h
Vendredi 10 juin 2022	8h30-10h	10h15-11h45	13h30-15h	15h15-16h45

→ Tout professionnel de l'Éducation nationale a compétence pour transmettre au pôle ressource une situation.

→ Dans toute la mesure du possible, les situations étudiées seront communiquées à l'ensemble des professionnels concernés, au moins une semaine avant la tenue du pôle ressource.

→ Les membres invités au pôle ressource le seront en fonction des situations étudiées.

→ Pour chaque situation étudiée, un référent sera désigné par l'IEN afin d'assurer la coordination des actions mises en place par les professionnels.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale,



Stéphane MOLLIER